



Que risque t-on en cas d'abandon de poste?

Par **aline**, le **08/01/2010** à **16:13**

Bonjour,

J'aimerais savoir quels risques y a t-il à faire une abandon de poste?

je suis en CDI depuis + de 2 ans et actuellement en congé maladie depuis 3 mois.
mon employeur refuse de procéder à une rupture conventionnelle et j'envisage donc un
abandon de poste.
pouvez vous me donner les démarches a suivre? merci pour vos réponses.
cordialement

Par **xynezia**, le **08/01/2010** à **20:57**

Bonsoir,

si vous ne retournez pas travailler votre employeur sera en droit de vous licencier pour faute grave. Cependant la procédure prend un certain temps durant lequel vous ne serez pas indemnisé et rien ne l'oblige a vous licencier.

Cordialement

Par **aline**, le **08/01/2010** à **21:52**

et cela peut il durer éternellement? ou est ce qu'il devra finir par me licencier ? je suis désolée pour mes questions, je n'ai pas réussi à trouver ce que je cherchais
merci de m'avoir répondu.

Par **xynezia**, le **08/01/2010** à **21:57**

Bonsoir,

Je ne pense pas qu'il y ait d'obligation. Je connais le cas d'une personne qui a du attendre plus d'un an.

Pour quel raison souhaitez vous rompre votre contrat?

Par **aline**, le **08/01/2010** à **22:14**

merci, je suis en arret pour depression, et j'aurais aimé me dégager de mon contrat en faisant une rupture conventionnelle (mais qui m'a été refusé)
et je pensais à cette solution, car mon état de santé n'est pas compatible avec le travail que je fais.
je suis dans l'impasse donc.
merci

Par **xynezia**, le **08/01/2010** à **22:19**

Bonsoir

A la fin de votre arret maladie vous devrez passer une visite médicale de reprise à la médecine du travail.

Vous devriez expliquer votre situation afin qu'il vous déclare inapte.

Après votre employeur vous licenciera. là encore il n'est pas obligé de le faire mais dans ce cas il devra reprendre le versement des salaires passé un mois.

Cordialement